

conseil communautaire fevrier 2010

Débat d'ORIENTATION BUDGETAIRE

Jeudi 18 Février 2010

Comme chaque année, il convient de présenter aux membres du Conseil communal les principes retenus pour la préparation du budget du prochain exercice, en application de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et des dispositions du code général des collectivités territoriales qui prévoient que les orientations budgétaires doivent être présentées avant le vote du budget primitif. Le budget de l'année 2010 tiendra compte dans ses mesures nouvelles de l'intégration des résultats de l'exercice 2009 précédent, à savoir : - un déficit de fonctionnement de 10 989.07 €uros. Il était en début d'exercice de 213 358.13 €. Il faut noter que les contributions directes sont en baisse en 2009 de 25 441.00 €, cette somme non perçue nous aurait permis un petit excédent. - un excédent d'investissement de 73 899.77 €uros. Sur ces bases, en fonctionnement, les mêmes principes seront reconduits et les mêmes moyens reconduits globalement. Pour l'investissement 2010, il serait souhaitable de garder, comme en 2009, une certaine rigueur, mais des dépenses s'imposent, notamment : - Achat terrain et étude de la zone d'activités à Saint Martial de Valette (50% de subventions)- Véhicule 3.5T (service technique)- Numérique au Cinéma (90% de subventions)- PDIPR (chemins de randonnées)- Complexe aquatique (turbidimètre = économie de 30 à 40 % sur l'eau)- Crèche - Centre de Loisirs (Devis en attente)- Achat matériel (Divers services)